



Les politiques de l'école 2025

Engagement de l'élève et responsabilités

En validant son inscription, l'élève s'engage à suivre l'ensemble du programme de formation proposé par l'école et à respecter les conditions générales. Cette inscription constitue un engagement ferme et irrévocable.

L'élève reconnaît que la réussite de la formation repose sur son implication personnelle, sa régularité et sa capacité à gérer son parcours de manière autonome. De son côté, l'école s'engage à offrir un encadrement bienveillant, des ressources pédagogiques de qualité et un accompagnement personnalisé tout au long du cheminement.

Fonctionnement de la formation

- Chaque fascicule comporte un questionnaire d'évaluation. Le retour du questionnaire par courriel informe l'école que l'élève est prêt à recevoir le fascicule suivant. Au rythme le plus rapide, un maximum d'un fascicule par jour peut être envoyé, sauf avis contraire ou en cas de paiement complet.
- L'école répond aux courriels dans un délai maximal de 24 heures, généralement entre 8 h et midi le lendemain. Aucun traitement n'est effectué le dimanche ni les jours fériés. Pour recevoir un fascicule le samedi matin, le questionnaire doit être transmis au plus tard le vendredi à 17 h.
- En cas de besoin de clarification, l'élève est invité à communiquer par courriel. Si une supervision téléphonique est requise, un rendez-vous sera fixé par courriel et l'école effectuera l'appel.

Mentorat

Une période de mentorat en visioconférence est offerte gratuitement dans la majorité des parcours de coaching. Cette rencontre permet de tester une technique, d'obtenir des réponses, de discuter de stratégies de changement ou d'aborder tout autre besoin académique.

Parcours bénéficiant du mentorat :

- Base en coaching : 1 période de 60 minutes
- Anamnèse : 1 période de 60 minutes
- Coach personnel : 2 périodes de 60 minutes
- Maître-coach : 10 périodes de 30 minutes



Le mentorat est offert en semaine, durant les heures de bureau. Pour réserver une plage horaire, l'élève doit en faire la demande par courriel. Il doit être utilisé conformément aux modalités décrites. Il ne peut être accumulé ni utilisé à d'autres fins. Toute période non utilisée est considérée comme perdue.

Accréditation et reconnaissance

L'école Isabelle Pitre Coaching Inc. est un établissement d'enseignement privé accrédité, conforme aux normes d'excellence en formation professionnelle. Elle assure la gestion intégrée des parcours et la révision des programmes afin de favoriser l'intégration des apprenants à la vie professionnelle.

Les frais de scolarité sont déductibles auprès de Revenu Canada et du ministère du Revenu du Québec. Les formations sont reconnues par plusieurs associations professionnelles et comptent parmi les heures admissibles de formation continue. Une attestation d'heures, un diplôme ou un certificat est remis à l'élève lorsque toutes les conditions sont remplies.

Reçus pour frais de scolarité

Les reçus pour le crédit d'impôt sont transmis en même temps que le certificat, une fois la formation complétée. Ils constituent une preuve de formation professionnelle dans le cadre d'un emploi ou d'un développement de compétences. Aucun reçu ne peut être émis en cas d'abandon, ni au début ou en cours de formation.

Frais d'ouverture

Le premier paiement effectué par l'élève marque le début officiel du parcours. Il inclut les frais d'inscription et les frais d'ouverture de dossier, non remboursables (évalués à 20 %). À réception du paiement, l'élève reçoit son premier fascicule dans un délai de 12 à 24 heures et accède à la supervision.

Promotions et conditions d'annulation

Les promotions et rabais liés à un paiement unique ne sont remboursables en aucun cas. Ces rabais sont fixes et correspondent à 20 % du tarif régulier. Les prix sont sujets à modification sans préavis.

Dans le cas d'un paiement par versements, l'élève dispose d'un délai de sept (7) jours pour annuler son inscription, par écrit. Les sommes retenues incluent les frais d'inscription et les frais relatifs aux fascicules déjà reçus ou suivis (50 \$ chacun). Passé ce délai, aucun remboursement ne sera accordé.

Confidentialité et propriété intellectuelle

L'élève s'engage à respecter la confidentialité de tout contenu écrit, oral ou visuel transmis dans le cadre de la formation. Aucun enregistrement, plagiat ou reproduction n'est autorisé. L'ensemble du contenu pédagogique demeure la propriété exclusive de l'école Isabelle Pitre Coaching Inc. Toute diffusion ou utilisation sans autorisation préalable est strictement interdite.

www.isabellepitrecoaching.com / isabellepitrecoaching@gmail.com



Modalités de communication

Toute communication officielle (désistement, demande de reprise, réclamation) doit être transmise par courriel à : isabellepitrecoaching@gmail.com. Les échanges via réseaux sociaux ou messagerie ne sont pas considérés comme valides.

Durée maximale de la formation

La formation doit être complétée dans le délai prescrit à compter de la date d'inscription. Au-delà de ce délai, le dossier sera considéré comme clos, sauf entente préalable.

Abandon implicite et reprise de dossier

Une absence de plus de six mois dans la remise des travaux ou dans toute activité liée à la formation sera considérée comme un abandon volontaire. Cette décision entraîne la fermeture administrative du dossier. Un courriel de notification sera transmis à l'élève.

Pour reprendre la formation, une demande écrite devra être soumise. Des frais de réactivation ou une pénalité de reprise pourront être exigés.

Justification des absences

Les raisons personnelles ou professionnelles ne seront pas prises en compte rétroactivement, sauf en cas de circonstances exceptionnelles dûment documentées (ex. : hospitalisation, deuil, etc.).

Résolution de conflit

L'inscription est considérée comme ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera accordé une fois la formation entamée, même en cas d'abandon ou d'absence.

En cas de circonstances majeures et imprévisibles, une demande de report ou de prolongation peut être soumise par écrit, accompagnée de pièces justificatives officielles. Cette demande doit être formulée dans un délai raisonnable (idéalement 30 jours). Les demandes tardives pourront être refusées si elles compromettent une gestion équitable des dossiers.

L'école se réserve le droit d'évaluer chaque situation au cas par cas. En cas de litige, les parties s'engagent à privilégier une médiation amiable avant toute démarche judiciaire.

Si vous avez encore des questions relativement aux services que nous vous proposons. Vous pouvez nous joindre par courriel : isabellepitrecoaching@gmail.com ou par téléphone au numéro suivants : + 1 (514) 945-2156. L'école Isabelle Pitre Coaching Inc. se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales, prix ou politiques sans préavis.